



PONTIFICIUM CONSILIUM

PRO LAICIS

300/15/S-61/A-81

DECRET

Le Système des Cellules Paroissiales d'Évangélisation remonte à l'année 1987, quand le Père don Piergiorgio Perini introduit en Italie une méthode pastorale apprise chez le père Michael J. Eivers aux États-Unis. Après les premiers débuts dans la paroisse de Sant-Eustorgio à Milan, de nombreuses cellules paroissiales d'évangélisation ont commencé à se constituer dans divers pays du monde. Le système prévoit la formation de petits groupes de fidèles qui se réunissent pour approfondir la vie chrétienne comme vie de foi et d'évangélisation, en se fortifiant par la prière, la formation spirituelle et doctrinale et le partage réciproque d'expériences concrètes d'évangélisation.

L'engagement des membres de chaque cellule en faveur de l'évangélisation dans son milieu de vie, passe par la conversion personnelle au Christ et contribue aussi au renouvellement profond de la vie paroissiale.

Le 29 mai 2008, l'Organisme International de Service du Système des Cellules Paroissiales d'Évangélisation s'est constitué. Le 2 avril 2009, le Conseil Pontifical pour les Laïcs a reconnu l'Organisme International de Service du Système des Cellules paroissiales d'Évangélisation comme structure au service du Système des Cellules Paroissiales, pour le soutien et le développement international de cet instrument d'évangélisation, en conférant le dit Organisme la personnalité juridique privée et en approuvant ses statuts pour une période ad experimentum de cinq années.

Etant donné la consolidation et le développement du Système des cellules dans le cours de ce quinquennat et le rôle exercé par l'Organisme International de Service ;

Vue l'importance fondamentale pour l'Église de raviver l'identité missionnaire des fidèles laïcs et de susciter chez les pasteurs la conscience du devoir de faire devenir la paroisse une communauté ardente de foi, où les membres sont « des agents de l'évangélisation » et la paroisse « centre d'envoi constant en mission » (cf François, Exhortation Apostolique Evangelii Gaudium, 28) ;



PONTIFICIUM CONSILIUM
PRO LAICIS
300/15/S-61/A-81

Vu les articles 131-134 de la Constitution Apostolique Pastor Bonus sur la Curie Romaine ;

Le Conseil Pontifical pour les Laïcs décrète :

1. La confirmation de la reconnaissance de l'Organisme International de Service du Système des Cellules Paroissiales d'Evangelisation, en tant que personne privé, au norme du canon 116§2 du Code de Droit Canonique ;

2. L'approbation des statuts, modifiés dans la version de ce jour, authentifiée par le Dicastère et déposée dans ses archives.

Remis au Vatican, le 12 avril 2015, Fête de la Divine Miséricorde.

+ *Dr. Clemens*

✠ Josef Clemens
Segretario

St. Card. Ryłko

Stanisław Card. Ryłko
Presidente

